

| | |
|---|--|
| Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20251209-10 | Séance du 09 décembre 2025 à 18h30 L'an deux mil vingt-cinq le neuf du mois décembre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. |
| Date d'envoi de la convocation : le 1^{er} décembre 2025 | |
| Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 10 décembre 2025 | |
| <p style="text-align: center;">Etaient présents ()</p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;">Etaient excusés ayant donné procuration ()</p> <p>a donné procuration à ,</p> <p>Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.</p> <p>En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.</p> | |
| Nbre de membres : - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : - Ayant donné procuration : - Absents : - Ayant pris part au vote : | Résultat du vote : - Pour : - Contre : - Abstention : |

OBJET : FIXATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la fonction publique ;

Vu la délibération n° DCM20250128-5 en date du 28 janvier 2025 portant sur la suppression des postes non pourvus,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des emplois annexé à la délibération à compter du 01 janvier 2026.

Le Comité Social Territorial réuni le 25 novembre 2025 a émis un avis favorable.

La Commission Personnel réunie le 27 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2026.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A ...** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le tableau des emplois annexé à la délibération ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER